



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Seul le prononcé fait foi

Discours d'Olivier DUSSOPT,

**Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances
et de la Relance, chargé des comptes publics**

Congrès annuel des Buralistes

Novotel Tour Eiffel 61 Quai de Grenelle, 75015 Paris

Jeudi 14 octobre 2021 – 14h05

Monsieur le Président de la Confédération des buralistes,

Mesdames, Messieurs les buralistes,

Merci Monsieur le Président pour vos chaleureux mots d'introduction. Permettez-moi, en réponse, de vous féliciter pour votre réélection à la tête de la Confédération ce matin.

Mesdames et messieurs, c'est la deuxième année que j'ai le plaisir d'être convié à votre congrès annuel en tant que Ministre chargé de la tutelle de votre réseau. C'est un rendez-vous incontournable dans mon agenda. Incontournable parce qu'il incarne le lien privilégié entre votre profession et l'Etat. Incontournable aussi parce qu'il est, chaque année, le moment du bilan, l'occasion d'échanger ensemble sur les difficultés rencontrées par votre profession, sur les enjeux du monopole et sur les actions mises en œuvre par l'État et notamment mon ministère.

Lors du précédent congrès, j'avais souligné le caractère exceptionnel de l'année 2020, fortement perturbée par la crise sanitaire, au cours de laquelle vous avez su démontrer votre résilience et votre rôle primordial de commerçants d'utilité locale, ancrés au cœur de nos territoires.

Force est de constater que l'année 2021 a aussi été une année particulière pour votre profession.

La prolongation de la crise sanitaire début 2021 avec la fermeture de certains débits implantés dans des grands centres commerciaux à partir de fin janvier, le couvre-feu, ou encore la fermeture des bars-restaurants, jusqu'à leur réouverture

progressive à compter du 19 mai dernier, ont fortement affecté la vie de vos commerces.

Comme en 2020, votre réseau a démontré sa résilience dans ce contexte difficile.

J'ai veillé à ce que l'Etat vous apporte tout l'appui possible au cours de cette période.

J'ai notamment défendu en mars dernier, à la veille du 3^e confinement, la nécessité de maintenir ouverts vos commerces, en les faisant inscrire dans la liste des commerces essentiels autorisés à rester ouverts et à recevoir du public.

J'ai aussi veillé au décaissement des aides au moment où elles étaient les plus essentielles pour les débiteurs. La remise transitoire a ainsi pu être versée en avril dernier en priorité aux débiteurs implantés dans de grands centres commerciaux, qui ont dû fermer temporairement à compter de fin janvier.

L'année 2021 était l'année de « l'après trajectoire fiscale » sur les produits du tabac.

Vous connaissez nos objectifs de santé publique. Le tabagisme est à l'origine de 70 000 nouveaux cas de cancer chaque année. Je sais que, contrairement à ce qu'affirment les critiques de votre profession, vous les partagez pleinement, et que vous êtes nos premiers partenaires pour les atteindre.

L'objectif du Gouvernement visant à parvenir à un prix moyen du paquet de cigarettes à 10 euros a été atteint l'an dernier. Ce prix moyen est désormais de 10,10 euros par paquet.

Depuis la mise en œuvre de cette trajectoire, les ventes de produits du tabac ont baissé en volume. Sur les neufs premiers mois de l'année, les ventes ont diminué de 20 % entre 2017 et 2021.

Je clôture donc ce quinquennat de travail avec la profession des buralistes en disant haut et fort : mission accomplie.

Le corollaire de ce satisfecit, c'est qu'il **n'y aura pas de nouvelle hausse de la fiscalité du tabac d'ici la fin du quinquennat.**

Je comprends vos craintes à cet égard ; je vous dis donc d'autant plus fermement que vous n'avez pas à craindre de reprise de la trajectoire fiscale sous ce Gouvernement.

Ce n'est pas un engagement nouveau. Je l'ai dit l'année dernière, je l'ai réitéré depuis lors, je le répète aujourd'hui et le réaffirmerai autant qu'il le faut.

La hausse de la fiscalité du tabac a marqué ces cinq années de travail ensemble.

Ne nous en cachons pas, cela a été difficile. Cela n'allait pas de soi. Nous avons beaucoup échangé, beaucoup travaillé, pour concilier nos impératifs de santé publique et le maintien de vos services dans les territoires, la protection de vos carrières et de vos revenus.

L'équation était insoluble, nous l'avons résolue.

Tout d'abord, sur la même période 2017-2021, les **ventes de produits du tabac en valeur ont augmenté de 21 %**. Cela signifie que, malgré la baisse des volumes de vente, votre chiffre d'affaires tabac, et votre rémunération liée au tabac, ont augmenté de manière globale.

Il s'agit bien entendu d'un constat général qui ne s'applique pas à tous les débits, mais cela donne de premiers éléments d'analyse.

Il faut s'en féliciter : les revenus des buralistes ont été protégés, malgré la crise, malgré la trajectoire fiscale.

Ensuite, **nous avons conçu, grâce à la Confédération, un projet cohérent pour la profession, un projet de transformation, qui s'appuie sur un protocole d'aides adaptées pour soutenir la diversification de vos activités et protéger leurs débitants les plus fragiles.**

La transformation de votre profession que nous avons engagée avec vous est la clef de notre réponse aux inquiétudes soulevées par la trajectoire fiscale. Je reviendrai sur le bilan extrêmement positif que nous en faisons.

Enfin, nous avons décliné jusqu'au bout nos ambitions de lutte contre le tabagisme en affirmant plus que jamais la priorité de lutte contre les trafics.

Car la trajectoire fiscale ne suffit pas. Pour atteindre nos objectifs en matière de santé publique, nous devons accentuer la lutte contre les trafics de tabac, sous toutes leurs formes, et nous devons également parvenir à une meilleure harmonisation fiscale sur ces produits au sein de l'Union Européenne.

Ces deux axes majeurs de travail font partie des recommandations formulées le 29 septembre dernier par le rapport des députés Eric Woerth et Zivka Park.

J'ai lu avec la plus grande attention les conclusions de cette mission. Ses auteurs estiment que l'ampleur du marché parallèle est comprise entre 16 et 20 % des volumes de tabac achetés dans le cadre du monopole. Ils estiment également

que 27 % du tabac consommé dans les départements frontaliers provient du marché parallèle.

Vous m'aviez interpellé l'an dernier sur les actions mises en œuvre par l'État afin de lutter davantage contre les trafics de produits du tabac, que vous observez parfois de manière quotidienne, sur le terrain, ou, de plus en plus, sur Internet et plus particulièrement sur les réseaux sociaux.

Ce marché parallèle n'est pas seulement une préoccupation légitime de votre profession, c'est une priorité absolue pour l'État et plus particulièrement pour la douane.

Nous avons notamment observé ces dernières années, dans des pays proches de la France, la multiplication de démantèlements d'usines clandestines de fabrication de produits du tabac de contrefaçon.

Afin d'intensifier notre lutte contre ces trafics protéiformes, j'ai présenté, il y a presque un an jour pour jour, **le plan tabacs 2020-2021 de la douane.**

Pour rappel, ce plan repose sur trois grands axes structurants de la mobilisation douanière sur le sujet : le renseignement, le ciblage des contrôles et la coopération avec le ministère de l'Intérieur et nos partenaires étrangers.

Le renseignement, c'est le nerf de la guerre.

C'est pour cela que nous avons déployé depuis février 2020 l'outil Stop trafic tabac. Il vous permet de signaler toute fraude observée sur le terrain ou sur Internet.

Depuis le lancement de cet outil, **plus de 1600 signalements ont été reçus.**

Cela témoigne de l'ampleur des trafics que vous observez tous les jours, mais aussi de votre implication pour lutter contre ces marchés parallèles.

Je vous en remercie. Il faut poursuivre sur cette lancée et maintenir votre vigilance.

Vos signalements sont systématiquement analysés par les services douaniers. Certains ont donné lieu à des enquêtes, et à des saisies de produits du tabac, ainsi que d'autres marchandises de fraudes.

C'est ensemble que nous trouverons les trafiquants, que nous démantèlerons les réseaux et que nous protégerons la réglementation des tabacs.

Le ciblage des contrôles est le second axe principal du plan.

Il vise à adapter les contrôles douaniers aux nouveaux schémas de fraudes, notamment en surveillant davantage les trafics empruntant des axes secondaires.

Par exemple, **en 2021, de nombreuses opérations de contrôle aux frontières visant à décourager les achats transfrontaliers de produits du tabac ont été mises en place sur des points sensibles du territoire.**

En janvier dernier, ce sont ainsi 350 kilos de cigarettes qui ont été interceptés par les douaniers de la direction régionale de Toulouse suite à l'abandon en pleine montagne de ces marchandises par un groupe de contrebandiers qui les transportait « à dos d'homme ».

La mission que j'ai confiée à la douane en la matière est donc simple et sans ambiguïté : maintenir une vigilance sans faille, exercer des contrôles renforcés et rechercher de sanctions exemplaires.

Et les résultats sont là : les saisies de produits du tabac effectuées depuis le début de l'année 2021 sont d'ores et déjà supérieures à celles effectuées sur l'ensemble de l'année 2020. En effet, les services douaniers ont saisi, sur les 9 premiers mois de l'année 2021, 339,5 tonnes de tabac. Ils ont réalisé près de 14 000 constatations sur cette période.

Ces résultats témoignent de l'action des services douaniers, que je veux remercier aujourd'hui pour leur mobilisation.

Enfin, le troisième axe du plan porte sur **la coopération accrue avec le ministère de l'Intérieur et nos partenaires à l'étranger.**

Cette coopération accrue avec les services du ministère de l'Intérieur est indispensable, c'est pourquoi, **j'ai le plaisir de vous annoncer la signature imminente, en lien avec Gérard Darmanin, d'une Convention nationale de partenariat relative à la sécurité et à la lutte contre les marchés parallèles de tabac.** Cette convention aura pour objet de poursuivre la précédente convention signée en 2015 entre la Confédération des buralistes et le Ministère de l'Intérieur, en y associant mon ministère, et en y ajoutant un volet important relatif à la lutte contre les marchés parallèles de tabac.

C'est la preuve de la mobilisation de l'ensemble du Gouvernement sur cette problématique.

J'évoquais tout à l'heure la nécessité de parvenir à une **meilleure harmonisation fiscale sur les produits du tabac au sein de l'Union Européenne.**

Nous avons, avec Bruno Le Maire, clairement indiqué à la Commission européenne la ferme volonté de la France de rouvrir les textes européens qui régissent la fiscalité des tabacs. Je me suis entretenu personnellement avec le commissaire européen à l'Économie, Paolo Gentiloni en mars dernier, pour évoquer avec lui la révision de ces deux textes.

Nous continuerons à appuyer les travaux de la Commission afin qu'elle propose des textes dans les meilleurs délais possibles, et ce même si les négociations

s'annoncent complexes, car nos ambitions ne sont pas partagées par l'ensemble des États membres.

Nous n'avons pas le choix : c'est une question d'équité, de justice et de crédibilité, non seulement des mesures que nous avons prises en France mais des engagements pris au niveau européen pour lutter contre le cancer.

Nos objectifs sont clairs : nous souhaitons une harmonisation, par le haut, de la fiscalité applicable aux produits du tabac au sein de l'Union Européenne. Nous souhaitons également que les seuils de produits du tabac pouvant être achetés à l'étranger soient identiques à ceux adoptés en France le 1^{er} août 2020.

Ces refontes seront au cœur de l'action de mon Ministère de la présidence française de l'Union Européenne, qui débutera le 1^{er} janvier 2022.

Comme je le disais tout à l'heure, nos ambitions communes pour le réseau des buralistes n'ont pu réussir que grâce au soutien apporté par l'État au travers de la mise en œuvre du Protocole d'accord en cours conclu avec la Confédération des buralistes.

Je sais combien ces aides sont essentielles pour de nombreux débiteurs. C'est pourquoi je suis **attaché à ce qu'elles soient décaissées dans les meilleurs délais, particulièrement en période de crise.**

Ainsi, le complément de remise et le deuxième trimestre de la remise transitoire pour 2021 ont été payés aux débiteurs qui y ont droit ou le seront dans les tout prochains jours.

Je vous annonçais l'an dernier la refonte de **l'aide à la sécurité** au 1^{er} janvier 2021.

Cette refonte a permis d'élargir la liste des matériels éligibles afin de sécuriser davantage vos débits. Les exigences en matière de normes et de certification ont également été renforcées.

Le nouveau dispositif fonctionne. Depuis la réforme, près de 4000 débits ont bénéficié d'une subvention, pour un montant total de plus de 19 M€.

L'an dernier, je vous invitais également à **vous diversifier et vous emparer de l'aide à la transformation.**

La transformation de vos locaux et la diversification de vos activités sont des éléments indispensables à la pérennisation et au développement de vos commerces.

Avec le développement de nouvelles activités telles que la vape, le snacking, les loisirs ou les services, vos débits deviennent de véritables « commerces d'utilité locale » et voient leur fréquentation quotidienne augmenter, car ils attirent une nouvelle clientèle.

Le partenariat noué entre la DGFIP et le réseau des buralistes pour le paiement de proximité est désormais très étendu, avec plus de 12 000 buralistes qui proposent aujourd'hui ce service. Plus d'un **million de transactions** ont été effectuées depuis le lancement de ce service en 2020.

C'est une véritable réussite.

Le développement de nouveaux partenariats, permettant par exemple d'intégrer des distributeurs automatiques de billets dans vos points de vente constitue une étape de plus dans la diversification de votre métier.

En ce qui concerne l'aide à la transformation, je me félicite aujourd'hui de voir que ce dispositif a bien été approprié par votre réseau.

Les services douaniers ont **reçu depuis le 1^{er} janvier dernier plus de 900 nouvelles demandes, portant ainsi à plus de 2400 le nombre de buralistes engagés dans la démarche.**

En 2021, près de 20 millions d'euros devraient être versés pour vous aider à vous transformer.

Cela témoigne du dynamisme du dispositif, et de votre volonté de vous transformer pour pérenniser vos commerces.

Enfin, je tiens à vous rappeler les mesures fortes prises lors du précédent congrès, afin de prolonger en 2022 de nombreuses dispositions du protocole d'accord.

Toutes les aides seront prolongées d'une année, à l'exception de la remise transitoire qui n'avait été mise en place que dans le cadre de la trajectoire fiscale. Certaines aides verront également leurs seuils d'éligibilité élargis en 2022 : il s'agit de la prime de diversification des activités et du complément de remise dont les seuils augmenteront respectivement de 300 000 à 400 000 euros et de 400 000 à 500 000 euros.

Ce prolongement devait être traduit dans les textes : je vous annonce que j'ai signé les cinq décrets prolongeant les aides, notamment l'aide à la transformation, hier.

Ces mesures représentent un effort budgétaire considérable de l'Etat, qui démontre notre attachement au projet de transformation de la profession de débitant de tabac conduit par la Confédération. Dans le seul projet de loi de finances pour 2022, nous avons prévu 80 M€ pour les buralistes.

Enfin, pour conclure sur les mesures prises pour l'année 2022, je tiens à souligner que la remise nette augmentera de nouveau à compter du 1^{er} janvier prochain. Elle passera ainsi de 8 à 8,1 %. Depuis la signature du protocole, en 2018, cette remise aura ainsi progressé de 0,40 points depuis 2018.

Ce soutien fort de l'État à votre profession est étroitement lié au rôle clé que vous êtes amenés à jouer sur l'ensemble du territoire national.

En tant qu'ancien élu local, je ne peux que saluer votre rôle clé au niveau local, et vous encourager une nouvelle fois, à vous engager au plus tôt dans la démarche de transformation et de diversification de vos débits.

Je vous remercie pour votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions, avant de laisser la parole, tout à l'heure, à Isabelle BRAUN-LEMAIRE, directrice générale des douanes et droits indirects, qui poursuivra cet échange.

Questions-réponses